

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

BULLETIN D'INFORMATION N°5

PPG GARONNE AMONT 2024 - 2028

Le Programme Pluriannuel des Gestion (PPG) des cours d'eau Garonne Amont 2024 - 2028 est un document de planification pluriannuelle des actions et des moyens mis en œuvre par le SMGA, répondant à des enjeux d'intérêt général. Ce programme porte sur la gestion des milieux aquatiques et des zones humides. Il est consultable [ici](#) (cf. Annexe 40).

A ce jour, plusieurs travaux ont été menés à savoir :

- La régénération de la ripisylve sur le Rieutord et la Neste d'Oueil par plantations d'essences diversifiées et adaptées en bord de cours d'eau.
- La restauration d'une zone humide sur la commune de Saléchan par réouverture du milieu.
- Le traitement d'espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Buddléia, Balsamine de l'Himalaya).

Un accompagnement des gestionnaires d'estives est également réalisé (cf. page suivante) pour la réhabilitation des points d'abreuvement en zones humides et/ou cours d'eau.

Dans le cadre du travail préparatoire à la réalisation d'un Programme de Gestion sur le volet Hydromorphologique (PGH) et à sa mise en œuvre, un chef de projet, doctorant dans le domaine, a été recruté depuis juin 2024 pour 3 ans.

Pour rappel, les problématiques identifiées sur le territoire du SMGA sont les suivantes :

- Transport sédimentaire altéré entraînant l'incision de la Garonne, la déconnexion des annexes fluviales, un déficit sédimentaire, une perte d'habitats aquatiques, atteinte par érosion des ouvrages en lit mineur, ...
- Peu ou pas de réinjection des matériaux en rivière.
- Manque de connaissance sur le transport solide sur la Pique et la Neste.

La première phase de ce projet consiste à :

- Faire un état de l'art sur le territoire du SMGA (bibliographie, RETEX, ...).
- Définir la gouvernance à mettre en place en impliquant l'ensemble des acteurs et réunir le groupe de travail dès que nécessaire.
- Identifier les secteurs excédentaires et les points potentiels de réinjection.
- Sur le bassin versant de la Pique : travail similaire à la thèse "Dynamique et discontinuité hydromorphosédimentaire d'un continuum fluvial, le cas de la Garonne amont"
 - Pose de capteurs RFID pour suivre le déplacement des matériaux du lit mineur suite à des crues.
 - Estimation des volumes transportés.
 - ...



Zoom sur les points d'abreuvement en estive

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne a sollicité en fin d'année 2023 le Syndicat Mixte Garonne Amont afin d'identifier les démarches réglementaires à mener dans le cadre de la réhabilitation de points d'abreuvement en estive.

En effet, suite à la sécheresse de l'été 2022, les gestionnaires d'estives (Groupements Pastoraux, Commission Syndicale, ...) s'interrogent sur la pérennité de l'accès à la ressource en eau pour les troupeaux.

Pour faire suite à cet échange, auquel l'AREMIP (Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées) a été associée en tant que CATZH (Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides) Pyrénées Centrales, des visites de terrain ont été réalisées de Février à Avril 2024 avec 6 Groupements Pastoraux souhaitant réaliser des travaux.

A la vue des enjeux zones humides et/ou cours d'eau présents sur les points de travaux envisagés, un financement Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) a été ouvert, à hauteur de 80% du montant total de travaux HT, pour les projets conciliant au mieux la préservation des milieux aquatiques et/ou humides et l'utilisation de la ressource en eau pour l'abreuvement des troupeaux.

Les principales conditions d'éligibilité à ce financement sont les suivantes :

- Visite terrain conjointe CATZH - Syndicat
- Portage soit Syndicat, soit CATZH pour dépôt des dossiers groupés de demande de financement (en 2024, AMO assurée par le SMGA)
- Dossier technique complet (description contexte, travaux, mesures pour réduire les impacts, convention entre SMGA et GP, pièces justificatives du GP, devis, accord propriétaire des parcelles pour la réalisation des travaux, ...)
- Avis des services de l'Etat (DDT) favorable et/ou préconisations à prendre en compte
- Suivi de travaux assuré par le SMGA
- Dossier présentant les travaux réalisés et facture pour la demande de solde de subvention
- Suivi des zones humides concernées par les travaux réalisés par la CATZH

L'ensemble de la démarche se fait en collaboration avec les gestionnaires d'estives et les entreprises mandatées pour la réalisation des travaux.



L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) consiste à accompagner les porteurs de projets tant sur l'aspect administratif (montage et dépôt des dossiers de demandes de subventions, relai auprès des services de l'Etat et de l'AEAG, ...) que technique (rédaction note technique, réflexion sur la conception des projets en lien avec les entreprises selon les contraintes techniques et environnementales, modalités d'exécution des travaux, suivi de chantier, ...).

En 2024, 6 Groupements Pastoraux effectueront des travaux dont 5 sont accompagnés par le SMGA sur la totalité de la démarche, avec l'appui de la CATZH Pyrénées Centrales pour l'état des lieux initial et le suivi post-travaux des zones humides.

Pour le Groupement Pastoral d'Oô, un financement a été sollicité auprès de Conseil Départemental de la Haute-Garonne (CD31) dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le SMGA a rédigé le dossier technique et la CATZH Pyrénées Centrales assurera le suivi de chantier et le suivi naturaliste de la zone humide.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du PPG Garonne Amont 2024 - 2028, dans les actions :

- 2.9 - Plan de Gestion des Zones Humides (PGZH), restauration et suivi.
- 3.3 - Concertation pour la suppression ou l'aménagement des abreuvoirs.

PEP - PAPI GARONNE AMONT

Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI) a débuté en Janvier 2023. Il est composé de 35 actions consultable en cliquant [ici](#). Afin de renforcer l'équipe sur ce projet, un technicien Prévention des Inondations a été recruté à compter du 29 juillet 2024.

Actuellement, plusieurs actions sont en cours et notamment :

- ACTIONS 1.9 & 7.3 concernant l'étude de réduction de la vulnérabilité de la Garonne moyenne intégrant la création d'un potentiel système d'endiguement à Gourdan-Polignan. Ce projet, dont la modélisation hydraulique est en cours de finalisation, est mené par le bureau d'études ISL Ingénierie.
- ACTIONS 1.6 & 7.1 visant à l'étude hydrologique de l'Ourse et le classement du système d'endiguement. Cette étude est réalisée par ISL Ingénierie. Le modèle hydraulique est finalisé ainsi que le dossier d'autorisation simplifié qui est en cours d'instruction. Les différents scénarios seront prochainement proposés par ISL.
- ACTION 1.13 concerne l'étude de réduction de la vulnérabilité aux inondations sur le bassin versant du Sarté. Le bureau d'études EGIS a été mandaté pour la réalisation de cette étude. Les levés topographiques nécessaires à la construction du modèle hydraulique ont été réalisés.
- ACTION 1.2 concernant l'étude, l'acquisition et la mise en place de repères de crues. Cette action est réalisée en régie. Plusieurs communes ont été pré identifiées pour la pose des repères de crues. Un rendez-vous avec la DREAL s'est tenu afin de valider ou non certains repères.

Deux actions du PEP-PAPI Garonne Amont sont en cours de finalisation. Elles sont présentées ci-dessous.



Zoom sur l'action 5.1

Cette action vise à la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité individuelle à l'échelle du bâti, tant pour les habitations, que pour les établissements recevant du public (ERP) et les entreprises. Dans le cadre du PEP-PAPI Garonne Amont, deux communes fortement vulnérables aux inondations, et pour lesquelles aucune protection collective n'est envisageable en termes d'analyse coûts - bénéfiques ont été ciblées. Il s'agit de Saint-Béat-Lez et Miramont-de-Comminges.

Le bureau d'étude OSGAPI a été retenu pour réaliser ce projet. Dans un premier temps, un travail de priorisation des bâtis a été réalisé.

Ce travail, essentiellement basé sur une analyse cartographique, a également pris en compte les retours des deux municipalités (listing fourni par la mairie de Saint-Béat-Lez avec les maisons régulièrement inondées).

Au total, ce sont 58 diagnostics qui ont été réalisés dont :

- 51 sur la commune de Saint-Béat-Lez (3 commerces, 8 établissements publics et 40 habitations).
- 7 sur la commune de Miramont-de-Comminges (6 habitations et la mairie).

Ces diagnostics ont été diffusés aux propriétaires. Ils présentent, selon les caractéristiques propres à chaque bâti, les travaux qui peuvent être mis en œuvre pour limiter les dégâts causés par les inondations fréquentes. Les mesures préconisées sont par exemples :

- Mise hors d'eau des appareils électriques (chauffe-eau, tableau électrique, ...).
- Mise en place de batardeau pour éviter les entrées d'eau par les ouvertures.
- Changement des revêtements du sol.
- ...

Les documents produits dans le cadre de cette étude seront prochainement disponibles sur le site internet.

Ces travaux peuvent être éligibles à 80% d'aides de l'Etat pour les habitations, 40% pour les entreprises et une aide complémentaire du SMGA est prévue. Le Syndicat Mixte Garonne Amont accompagne les propriétaires dans les démarches administratives (réalisation des dossiers de demande de subvention, ...) sur sollicitation de leur part.



Zoom sur l'action 6.2

Cette étude porte sur la réduction de la vulnérabilité de la commune de Lespiteau par les inondations du Ger, en lien avec un merlon faisant obstacle à l'expansion des crues.

En effet, la crue de Janvier 2022 a montré la vulnérabilité au risque inondation de la commune pour une crue qualifiée > 20 ans. Une dizaine d'habitations, la route, l'église, ... ont été inondées. L'eau est entrée suite à la rupture d'un merlon de « protection » en amont de la commune. Le potentiel surrisque lié à la rupture d'obstacles à l'expansion des crues nécessite d'être analysé.

L'analyse de la vulnérabilité vise à améliorer la sécurité des personnes, réduire les dommages aux personnes et aux biens et réduire le délai de retour à la normale suite à un sinistre.

C'est dans ce cadre que le SMGA a proposé à l'école d'ingénieur ENSEEIHT de Toulouse ce sujet pour un projet de fin d'études. L'étude a permis :

- De caractériser la zone d'étude par analyse des données topographiques, d'occupation des sols, hydrologiques, et pluviométriques.
- D'analyser les crues passés.
- De faire une modélisation hydraulique du Ger.
- D'esquisser des solutions de réduction du risque.

Ce travail doit être finalisé en régie par le SMGA. Les solutions proposées doivent notamment prendre en compte la réglementation en vigueur.

Une formation à l'utilisation du logiciel de modélisation hydraulique est prévue dans le courant de l'automne 2024. Cela permettra à la suite au SMGA de finaliser cette étude.



L'EQUIPE DU SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

Président : Alain Fréchou

Directeur et chargé de projet GEMAPI : Régis Martinet

Responsable pôle technique Prévention des inondations et rivières : Ségolène Duchêne

Responsable pôle technique Gestion des milieux aquatiques et zones humides : Laëtitia Goni-Lizoain

Chef de projet Programme de Gestion Hydromorphologique : Théo Bulteau

Technicien Prévention des Inondations : Gaëtan Decool

Techniciens rivières/Encadrants Brigade Verte : Frédéric Fauré, Théo Martial

Agents de la Brigade Verte

Responsable administrative : Nathalie Ader



HÔTEL DE LASSUS - 6 RUE DU BARRY

31210 MONTREJEAU

TEL : 05 62 00 79 38

MAIL : CONTACT@SM-GARONNE-AMONT.FR

SITE INTERNET : HTTPS://SM-GARONNE-AMONT.FR/